



ACADÉMIE DE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

Division des examens et concours Bureau des concours

Arrêté n°RM-DEC-2024-38 du 19 juin 2024 portant composition
du jury au concours externe d'assistant de service
social, session 2024

Le Recteur de la région académique de Mayotte, Recteur de l'académie de Mayotte

Vu le code de l'éducation nationale, notamment ses articles L.921-3 et R.262-1 à R.262-2 ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoir du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
Vu la loi organique n°2010-1486 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
Vu le décret n°2012-1098 du 28 septembre 2012 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 28 février 2013 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours interne et externe de recrutement d'assisant de service social des administrations de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 18 mars 2013 fixant les conditions d'organisation des concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
Vu l'arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
Vu Arrêté du 28 mars 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
Vu le décret du 22 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Jacques MIKULOVIC, professeur des universités de classe exceptionnelle, en qualité de recteur de la région académique de Mayotte, recteur de l'académie de Mayotte.

ARRÊTÉS

Article 1 : le jury du concours commun externe d'assistant social pour la session 2024 est composé conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : Les épreuves d'admission auront lieu le vendredi 21 juin 2024 ;

Article 3 : Le Secrétaire général du Rectorat de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS EXTERNE D'ASSISANT DE SERVICE SOCIAL
- SESSION 2024**

Président du jury :

CONTOUX Thierry

SGAA – Pôle expertise, modernisation des services et
des relations avec les établissements

Membres du jury :

MARTIAL Valérie

KEISER Éric

CHAKRINA Nadine

Adjointe au collèges Ylangs Ylang de Kani-Kéli

Proviseur au lycée de Chirongui

Assistante à la marie de Mamoudzou